

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 février 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 129 de l'ordre du jour

**Financement de l'Administration transitoire
des Nations Unies au Timor oriental
et de la Mission d'appui des Nations Unies
au Timor oriental**

**Budget de la Mission d'appui des Nations Unies
au Timor oriental pour l'exercice
allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–3	3
II. Ressources nécessaires	4	9
A. Ressources financières	4	9
B. Ressources humaines		11
III. Analyse des variations	5–30	12
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	31	18
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes		19

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, dont le montant est de 188 229 200 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 60 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement mensuel moyen de 106 observateurs militaires, 3 764 militaires, 650 membres de la police civile, 389 fonctionnaires internationaux, 732 agents recrutés dans le pays et 200 Volontaires des Nations Unies au maximum.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	190 461,0	122 314,5	69 852,9	(52 461,6)	(42,9)
Personnel civil	122 647,0	61 571,8	48 498,7	(13 073,1)	(21,2)
Dépenses opérationnelles	140 950,0	108 113,7	69 817,6	(38 296,1)	(35,4)
Montant brut	454 058,0	292 000,0	188 169,2	(103 830,8)	(35,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	13 109,4	8 414,2	6 044,7	(2 369,5)	(28,2)
Montant net	440 948,6	283 585,8	182 124,5	(101 461,3)	(35,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60,0	60,0	60,0	—	—
Total	454 118,0	292 060,0	188 229,2	(103 830,8)	(35,6)

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Postes approuvés (2002/03 ^a)	Postes proposés (2003/04 ^a)	Variation nette
Observateurs militaires	120	106	(14)
Contingents	4 880	3 764	(1 116)
Police civile	1 010	650	(360)
Personnel international	455	389	(66)
Personnel recruté dans le pays	977	732	(245)
Volontaires des Nations Unies	249	200	(49)

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans sa résolution 1410 (2002) du 17 mai 2002, pour une période initiale de 12 mois à compter du 20 mai 2002.
2. La MANUTO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de garantir la stabilité et la sécurité à long terme au Timor oriental.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Composante 1 : composante politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Mise en place d'une administration publique viable au Timor oriental	Prise en charge par le Gouvernement du Timor oriental des fonctions opérationnelles dans les domaines de la justice et des finances Opinions favorables exprimées par des personnes extérieures à la Mission sur les compétences des cadres moyens et supérieurs encadrés par le personnel international	Appui de haut niveau en matière de politique générale et sur le plan opérationnel au Gouvernement est-timorais Encadrement de 200 responsables gouvernementaux est-timorais Réunions hebdomadaires entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Premier Ministre du Timor oriental Évaluation des besoins techniques futurs du Gouvernement est-timorais Consultations de haut niveau avec les donateurs et les États de la région
1.2 Jugement des auteurs des crimes et délits les plus graves commis en 1999	Arrestation des suspects sur le territoire du Timor oriental Procès et procédures d'appel menés à bon terme	Enquêtes et inculpations menées à bon terme pour 10 affaires prioritaires et 5 formes généralisées de violence Formation et entrée en fonctions des procureurs, d'auxiliaires de justice, de chargés de dossier et d'enquêteurs de nationalité timoraise (programme de formation de 20 jours)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		Procès-verbaux d'audience établis sur ordinateurs
1.3 Respect accru de la légalité et des droits de l'homme, et avancées tangibles sur la voie de la réconciliation nationale	Constat, par des observateurs extérieurs, du fait que le Service de police du Timor oriental tient compte des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le cadre de ses activités Création du Bureau du « Provedor »	Formation de 2 030 agents du Service de police aux questions de droits de l'homme Formation de 1 000 soldats de la paix et membres du personnel civil de l'ONU aux questions de droits de l'homme Aide à la Commission Accueil, vérité et réconciliation Aide à diverses initiatives prises en vue de la réconciliation Évaluation des violations des droits de l'homme Appui et conseils au secteur de la justice Appel aux donateurs pour qu'ils fournissent un appui bilatéral au Gouvernement est-timorais dans ce domaine
1.4 Promotion d'un système judiciaire juste et équitable au Timor oriental	Tribunaux locaux opérationnels Raccourcissement du délai moyen entre l'inculpation et le procès Appréciation favorable portée par les observateurs extérieurs	Programme d'action stratégique d'ensemble pour la création d'un système judiciaire national Aide au Gouvernement dans ses relations avec les pays donateurs en vue d'obtenir leur appui financier pour la création d'un système judiciaire
<i>Facteurs externes</i> : Les gouvernements s'engageront à traduire en justice les auteurs de crimes graves. Les crimes graves pourront être jugés par le système judiciaire national. Le Gouvernement est-timorais s'engagera à créer une administration publique transparente et responsable ainsi qu'un appareil judiciaire indépendant. Les donateurs offriront un appui constant et suffisant. Le développement durable sera tributaire de la situation économique, sociale et politique.		

Composante 2 : composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
2.1 Maintien d'un climat de sécurité stable dans la région	Absence de violations du territoire du Timor oriental par des éléments extérieurs Absence d'incidents nécessitant le déploiement de forces de maintien de la paix à la frontière	Réunions intercommandements régulières avec l'armée de terre indonésienne Réunions mensuelles du Groupe de travail sur la coordination frontalière avec les autorités indonésiennes (avec la participation, selon qu'il convient, des membres du Groupe de travail sur la coordination tactique) Opérations de maintien de la paix menées conformément aux principes de concentration et de grande mobilité Opérations militaires de routine dans les zones encore sensibles Capacité de déployer des forces de maintien de la paix dans tout le Timor oriental maintenue Liaison militaire assurée le long de la frontière et à l'intérieur du Timor oriental
2.2 Normalisation de la frontière terrestre du Timor oriental (mise en place de services civils et de protocoles opérationnels pour assurer la sécurité aux frontières)	Services nationaux douaniers en place aux frontières et pleinement opérationnels Points de contrôle aux frontières entièrement administrés par le Service de police du Timor oriental Absence d'incidents aux frontières mettant en cause des agents ou des membres des forces armées de l'une ou l'autre partie Frontière ouverte pour le passage quotidien des personnes et des marchandises	Réunions périodiques de haut niveau avec le Gouvernement indonésien sur les questions de normalisation de la frontière Conseils techniques au Gouvernement est-timorais sur des questions relatives à la délimitation et à la démarcation Réunions régulières au niveau opérationnel avec le Gouvernement indonésien au sujet des contrôles aux frontières Repli des forces de maintien de la paix à une certaine distance de la frontière

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
	Accord sur les principes et méthodes applicables à la délimitation de la frontière	Sécurisation de la frontière jusqu'au transfert de pouvoirs intégral au Gouvernement est-timorais
2.3 Gouvernement est-timorais entièrement responsable de la sécurité extérieure	Sécurité extérieure assurée par les Forces de défense du Timor oriental (Falintil-FDTO) sans l'aide de l'ONU Falintil-FDTO pleinement responsables de tous les sous-districts	Plan de retrait des contingents de la zone de déploiement mis en oeuvre
<i>Facteurs externes</i> : Les relations bilatérales entre le Gouvernement est-timorais et le Gouvernement indonésien demeureront cordiales. Les camps de réfugiés seront fermés et la milice présente aux abords de la frontière sera dispersée. La partie occidentale de la frontière sera sécurisée. Le Gouvernement est-timorais mettra en place et rendra opérationnels des services de contrôle aux frontières et des Forces de défense (Falintil-FDTO). Les Falintil-FDTO atteindront les objectifs qui ont été fixés en termes de formation, de recrutement et de soutien logistique, et seront en mesure de mener des opérations de sécurité efficaces dans les zones d'opération de la Mission. Les Falintil-FDTO recevront l'appui bilatéral dont elles ont besoin pour leur développement.		

Composante 3 : police civile

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
3.1 Maintien de l'ordre au Timor oriental	Opinion favorable des observateurs locaux et extérieurs sur le maintien de l'ordre	Soutien opérationnel de la composante militaire de la Mission au Service de police Mise en oeuvre d'un programme ciblé visant à sensibiliser les Timorais à la violence dans la famille, à l'ériger en infraction et à réduire son incidence Mise en oeuvre de programmes spéciaux en faveur des personnes vulnérables Formulation de recommandations en matière de droit pénal Surveillance des groupes de militants et des réseaux de crime organisé

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
3.2 Mise en place d'un Service de police du Timor oriental professionnel et viable	Responsabilité du Service de police entièrement assumée par le Directeur national de la police Maintien de l'ordre assuré dans tous les districts par 2 830 agents de police Aucune demande d'appui opérationnel au Service de police par une force de maintien de la paix formulée par le Gouvernement est-timorais	Formation de 2 830 agents de police Formation de 180 membres des unités de police spéciales Formation de 230 agents des services des douanes et de l'immigration; encadrement du groupe de gestion de haut niveau du Service de police Évaluation des capacités et des besoins futurs du Service de police Mise en route d'un programme quinquennal de formation des cadres du Service de police, à tous les niveaux
<i>Facteurs externes</i> : Le Gouvernement du Timor oriental bénéficiera d'un soutien matériel et financier suffisant pour son service de police. Il y aura suffisamment de candidats qualifiés prêts à suivre une formation policière. Le Timor oriental et l'Indonésie régleront les questions frontalières dans un esprit de coopération. La législation pénale sera complétée et normalisée. Le système judiciaire, tribunaux et services pénitentiaires inclus, fonctionnera de façon acceptable.		

Composante 4 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
Efficacité et efficience accrues dans l'appui apporté à la Mission	Degré de satisfaction élevé du Représentant spécial du Secrétaire général et des bureaux clients à qui la Mission fournit un appui Plan de retrait progressif de la force achevé	Entretien de 173 bâtiments Entretien de 230 groupes électrogènes Gestion d'un effectif civil de 1 250 membres 32 800 paiements effectués Gestion de 6 contrats Passation de 487 bons de commande 39 inspections du matériel appartenant aux contingents 33 inspections d'aéronefs 5 820 heures de vol Entretien de 688 véhicules

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		Services informatiques et de communication assurés en permanence 11 520 malades traités Déploiement et rapatriement de 10 745 personnes par les forces armées et de police 597 expéditions ont été effectuées ou reçues
<i>Facteurs externes</i> : Les accords sur le statut de la Mission et sur le statut des forces continueront d'être respectés : les fournisseurs seront en mesure de fournir des marchandises et des services.		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	4 595,8	4 627,2	3 152,7	(1 474,5)	(31,9)
Contingents	140 424,0	87 761,3	55 177,2	(32 584,1)	(37,1)
Police civile	41 783,1	29 926,0	11 523,0	(18 403,0)	(61,5)
Unités de police constituées	3 658,1	—	—	—	—
Personnel civil					
Personnel international ^a	94 200,6	50 679,9	39 824,1	(10 855,8)	(21,4)
Personnel recruté dans le pays ^b	5 833,9	3 562,9	2 564,9	(998,0)	(28,0)
Volontaires des Nations Unies	22 612,5	7 329,0	6 109,7	(1 219,3)	(16,6)
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	790,5	7 466,4	3 955,5	(3 510,9)	(47,0)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	916,4	3 422,8	3 260,9	(161,9)	(4,7)
Voyages	1 256,7	685,4	686,8	1,4	0,2
Installations et infrastructures	26 943,7	18 487,0	14 555,5	(3 931,5)	(21,3)
Transports terrestres	7 551,6	4 634,2	2 790,6	(1 843,6)	(39,8)
Transports aériens	50 700,6	37 586,0	18 963,6	(18 622,4)	(49,5)
Transports maritimes	512,9	1 102,5	1 124,4	21,9	2,0
Transmissions	9 145,2	7 971,3	5 055,7	(2 915,6)	(36,6)
Informatique	869,5	802,1	898,0	95,9	12,0
Services médicaux	7 310,5	3 896,3	2 752,8	(1 143,5)	(29,3)
Matériel spécial	1 751,0	1 361,4	992,0	(369,4)	(27,1)
Fournitures, services et matériel divers	33 201,4	20 698,3	14 781,8	(5 916,5)	(28,6)
Projets à impact rapide	—	—	—	—	—
Total brut	454 058,0	292 000,0	188 169,2	(103 830,8)	(35,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	13 109,4	8 414,2	6 044,7	(2 369,5)	(28,2)
Total net	440 948,6	283 585,8	182 124,5	(101 461,3)	(35,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées ^c)	60,0	60,0	60,0	—	—
Total	454 118,0	292 060,0	188 229,2	(103 830,8)	(35,6)

^a Les montants pour 2003/04 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 25 %, contre 5 % en 2002/03.

^b Les montants pour 2003/04 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 %, contre 5 % en 2002/03.

^c Les montants pour 2003/04 tiennent compte d'une contribution de 60 000 dollars versée par le Gouvernement du Territoire du Nord (Australie).

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

4. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	16 306,9
Soutien logistique autonome	
Restauration	831,8
Transmissions	2 429,5
Mobilier et matériel de bureau	706,0
Électricité	882,6
Missions secondaires du génie	495,7
Neutralisation des explosifs et munitions	250,2
Blanchisserie et nettoyage	687,9
Matériel de campement	331,2
Matériel d'hébergement	1 237,1
Services médicaux	2 328,3
Observation	741,8
Fournitures pour la défense des périmètres	1 065,3
Literie et mobilier divers et détente et loisirs	1 348,2
Total partiel	13 335,6
Total	29 642,5

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé (2002/03)</i>	<i>Effectif proposé (2003/04)</i>	<i>Variation nette</i>
Observateurs militaires	120	106	(14)
Contingents	4 880	3 764	(1 116)
Police civile	1 010	650	(360)

2. Personnel civil

	Personnel international							Total partiel	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général ^a											
Effectif autorisé 2002/03	2	3	38	49	1	16	—	109	39	25	173
Effectif proposé 2003/04	2	3	38	49	1	18	—	111	84	41	236
Bureau du commandant de la Force											
Effectif autorisé 2002/03	—	1	—	—	—	2	—	3	80	—	83
Effectif proposé 2003/04	—	2	—	—	—	2	—	4	45	—	49
Bureau du Directeur de la police											
Effectif autorisé 2002/03	—	1	2	—	—	1	—	4	100	—	104
Effectif proposé 2003/04	—	1	2	—	—	1	—	4	70	—	74
Division de l'administration											
Effectif autorisé 2002/03	—	3	34	51	236	15	—	339	758	224	1 321
Effectif proposé 2003/04	—	3	31	40	184	12	—	270	533	159	962
Total											
Effectif autorisé 2002/03	2	8	74	100	237	34	—	455	977	249	1 681
Effectif proposé 2003/04	2	9	71	89	185	33	—	389	732	200	1 321
Variation nette	—	1	(3)	(11)	(52)	(1)	—	(66)	(245)	(49)	(360)

^a Comprend les collaborateurs directs du Représentant spécial et le Bureau des affaires politiques, le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau des droits de l'homme, le Bureau chargé des relations publiques, le bureau de liaison de l'appui civil et le bureau de liaison de Jakarta, ainsi que le Groupe des crimes graves.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(1 474,5)	(31,9 %)

• Mandat : Réduction des effectifs de la Mission

5. Les prévisions de dépenses sont calculées sur la base d'un effectif moyen de 79 observateurs pour 2003/04 contre 120 en 2002/03, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Déploiement des observateurs militaires

<i>2003</i>						<i>2004</i>						
<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Moyenne</i>
106	90	90	90	90	90	65	65	65	65	65	65	79

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(32 584,1)	(37,1 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

6. La réduction des dépenses est imputable à la réduction des effectifs, conformément au calendrier de déploiement des contingents présenté dans le tableau ci-après. L'effectif moyen de la MANUTO sur 12 mois sera, au cours de l'exercice 2003/04, de 2 277 soldats pour les bataillons d'infanterie et unités spécialisées, contre 4 880 en 2002/03.

Déploiement des contingents

<i>2003</i>						<i>2004</i>						
<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Moyenne</i>
3 764	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	1 685	1 685	1 685	1 685	1 685	1 685	2 277

	<i>Variation</i>	
Police civile	(18 403,0)	(61,5 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

7. Les prévisions sont calculées sur la base d'un effectif moyen de 279 membres de la police civile pour l'exercice 2003/04 contre 777 en 2002/03, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Déploiement des effectifs de police civile

<i>2003</i>						<i>2004</i>						
<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Moyenne</i>
650	500	500	500	300	300	100	100	100	100	100	100	279

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(10 855,8)	(21,4 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

8. L'effectif proposé pour l'exercice budgétaire tient compte d'une réduction nette totale de 66 postes, comme indiqué plus haut à la section II.B.2. Cette réduction est le résultat de la suppression de 75 postes internationaux dans le cadre de la réduction globale des effectifs de la Mission, dont six postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et 69 à la Division de l'administration, compensée en partie par la création de neuf postes, dont huit au Groupe des crimes graves du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et un au Bureau du commandant de la Force. Ces postes se répartissent comme suit :

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

9. Cinq postes internationaux – dont quatre postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) et un poste d'agent des services généraux au Bureau de vérification des comptes – sont supprimés du budget de la MANUTO et seront inscrits au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

10. Dans le cadre de la réduction globale des effectifs de la MANUTO, il est proposé de supprimer un poste P-3 au Bureau de liaison de l'appui civil.

11. Il est proposé en outre de créer huit postes au Groupe des crimes graves, soit cinq postes d'administrateur (2 postes de juge, dont 1 P-5 et 1 P-4, et 3 postes d'avocat de la défense au niveau P-3), ainsi que trois postes d'agent des services généraux pour exécuter les tâches administratives liées aux activités des avocats de la défense.

12. Cette augmentation des effectifs est conforme aux priorités énoncées par le Secrétaire général dans son rapport du 6 novembre 2002 au Conseil de sécurité (S/2002/1223). Le calendrier pour les enquêtes du Groupe des crimes graves établi dans le plan de gestion prévoit qu'elles devront être achevées le 31 décembre 2002; le Groupe continuera ensuite d'aider les procureurs à mener des compléments d'enquête pendant les procès et à témoigner.

13. Toutefois, les enquêtes ont pris du retard en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment du fait que les capacités de l'appareil judiciaire national sont limitées. En outre, des affaires criminelles susceptibles de relever de crimes contre l'humanité, qui n'avaient pas été prévues dans le plan d'exécution du mandat, ont été révélées.

Bureau du commandant de la Force

14. L'effectif proposé pour le Bureau du commandant de la Force tient compte de la création d'un poste de commandant adjoint, à la classe D-1, afin d'accroître l'efficacité du commandement et du contrôle opérationnels de la Force. Le commandant adjoint sera habilité à exercer les fonctions du commandant lorsque celui-ci sera en congé ou en mission. Actuellement, le commandant adjoint de la MANUTO est engagé au titre des contingents.

15. Le taux de vacance de postes de 25 % appliqué aux prévisions de dépenses au titre du personnel international correspond à un taux de 10 % pour toute la durée de l'exercice, auquel vient s'ajouter un taux de 15 % du fait d'une nouvelle réduction des effectifs au cours de la deuxième moitié de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	(988,0)	(28,0 %)

• Mandat : Réduction des effectifs de la Mission

16. La diminution nette de 245 postes d'agent local, mentionnée plus haut à la section II.B.2, correspond à une réduction de 290 postes répartis comme suit : 35 postes au Bureau du commandant de la Force, 30 au Bureau du Directeur de la police et 225 à la Division de l'administration. Cette réduction est compensée en partie par la création de 45 nouveaux postes d'agent local au Groupe des crimes

graves du Bureau du Représentant spécial, pour les raisons évoquées aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus.

17. Les prévisions de dépenses au titre du personnel recruté dans le pays tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %, à savoir un taux de 5 % pour toute la durée de l'exercice, auquel vient s'ajouter un taux de 10 % résultant d'une nouvelle réduction du personnel recruté dans le pays au cours de la deuxième moitié de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 219,3)	(16,6 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

18. La réduction des dépenses prévues au titre de cette rubrique est essentiellement due à la diminution du nombre moyen de Volontaires des Nations Unies, passé de 241 au cours de l'exercice 2002/03 à 173 pour 2003/04, comme indiqué dans le tableau ci-après. Aucun taux de vacance de postes n'est appliqué.

Déploiement des Volontaires des Nations Unies

<i>2003</i>						<i>2004</i>						
<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Moyenne</i>
200	200	200	187	187	187	162	162	162	143	143	143	173

19. L'effectif proposé comprend 16 nouveaux Volontaires qui viendront renforcer le Groupe des crimes graves pour les raisons exposées aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus.

20. Les prévisions tiennent également compte de la nécessité de prolonger la mission de huit Volontaires jusqu'au 31 décembre 2003 et de six autres jusqu'au 30 juin 2004 afin qu'ils puissent aider le Gouvernement du Timor oriental dans le cadre du Groupe d'appui civil.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(3 510,9)	(47,0 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

21. Les effectifs prévus comprennent des experts et conseillers pour le Groupe d'appui civil et tiennent compte de la réduction du nombre d'experts et de conseillers, qui passe de 48 (pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2003) à 13 (pour la période du 1er janvier au 30 juin 2004).

	<i>Variation</i>	
Consultants	(161,9)	(4,7 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

22. Les prévisions tiennent compte de la réduction du nombre d'experts et conseillers du Groupe d'appui civil, qui passe de 41 (pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2003) à 13 (pour la période du 1er janvier au 30 juin 2004).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(3 931,5)	(21,3 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

23. Avec le retrait des contingents et de la police civile, il est prévu une réduction des dépenses au titre des installations et du soutien autonome.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 843,6)	(39,8 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

24. Aucun achat de véhicules n'est prévu, et le parc automobile doit être réduit au cours de l'exercice budgétaire, passant de 1 912 à 1 190 véhicules.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(18 622,4)	(49,5 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

25. Les moyens aériens passeront de 19 hélicoptères et deux avions à six hélicoptères et un avion pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2003. Ils passeront ensuite à quatre hélicoptères et un avion pour la période du 1er janvier au 30 juin 2004.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(2 915,6)	(36,6 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

26. Après le retrait des contingents et de la police civile, les ressources nécessaires au titre des transmissions et du soutien logistique autonome seront réduits. Il ne sera plus nécessaire d'acheter du matériel de communication.

	<i>Variation</i>	
Informatique	95,9	12,0 %

• **Mandat : Produits et moyens revus à la hausse**

27. L'augmentation des ressources prévues tient essentiellement à l'achat de licences d'exploitation de logiciels pour l'appui à la Mission

	<i>Variation</i>	
Service médicaux	(1 143,5)	(29,3 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

28. Les dépenses prévues au titre des services médicaux, des fournitures médicales, du matériel médical et du soutien logistique autonome ont été réduites en fonction de la réduction prévue des effectifs militaires et de police civile.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(369,4)	(27,1 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

29. Les dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome sont en baisse en raison du départ programmé des contingents et des membres de la police civile.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(5 916,5)	(28,6 %)

• **Mandat : Réduction des effectifs de la Mission**

30. La réduction des dépenses prévues est essentiellement imputable à la diminution du nombre de rations du fait du départ programmé des contingents et des membres de la police civile.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

31. En ce qui concerne le financement de la MANUTO, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit d'un montant de 188 169 200 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 15 680 766 dollars par mois, du montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes

Demande/recommandation

Mesures prises

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Enseignements tirés :

Le Comité consultatif recommande que la Mission entreprenne aussitôt que possible les travaux sur les enseignements tirés (voir A/56/945, par. 39 et 40).

Les enseignements tirés seront indiqués dans le rapport d'évaluation de la Mission établi pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et la MANUTO.

Opérations aériennes :

Pour accroître l'efficacité des opérations aériennes, le Comité recommande de garder à l'étude la composition de la flotte aérienne, notamment le nombre d'appareils de transport lourd (ibid., par. 44).

La réduction de la flotte aérienne se poursuivra parallèlement à la réduction des effectifs de la Mission. Le contrat pour les avions de transport lourd L-100 n'a pas été reconduit, et les volets de ce contrat touchant à la gestion du personnel sont désormais couverts par le deuxième DASH-7. Le contrat pour l'hélicoptère Mi-26 (transport lourd) ne sera pas reconduit au-delà du 1er décembre 2002.

Comité des commissaires aux comptes

Rapprochements bancaires : Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que toutes les missions de maintien de la paix procèdent chaque mois au rapprochement bancaire et analysent rapidement tous les écarts afin d'effectuer les ajustements voulus^a.

Le retard accumulé dans les rapprochements bancaires de l'ATNUTO a pu être rattrapé avec l'augmentation des effectifs des services financiers. Les rapprochements bancaires pour l'ATNUTO et la MANUTO sont désormais effectués une fois par mois. Tout écart détecté fait immédiatement l'objet d'une analyse et d'un ajustement, dans le respect des procédures en vigueur.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 5 (A/56/5), vol. II, chap. II, par. 48.

Carte